

Annexe :

Le Conseil départemental (CD) construit son budget à partir de forfaits : un forfait par élève pour les crédits pédagogiques et un forfait pour les charges générales. S'ajoutent à ces forfaits, des forfaits spécifiques (CDI, ULIS, UP2A,...) qui seront maintenant noyés dans la masse de la DGF .

	2017	2016	2015	2014
Service activités pédagogiques (AP)	enseignement général : 47,39€/élève Enseignement technique : 62,26€/élève	enseignement général : 47,39€/élève (+1%) Enseignement technique : 62,26€/élève (+1%)	enseignement général : 46,92€/élève (+1%) Enseignement technique : 61,64€/élève (+1%)	enseignement général : 46,46€/élève (+1%) Enseignement technique : 61,03€/élève (+1%)
Service administration et logistique (ALO)	Surfaces bâties : 5,37€/m ² Surfaces non bâties : 0,13€/m ² administration : 35,50€/élève	Surfaces bâties : 5,37€/m ² Surfaces non bâties : 0,13€/m ² administration : 35,50€/élève	Surfaces bâties : 5,37€/m ² (+1%) Surfaces non bâties : 0,13€/m ² administration : 35,50€/élève	Surfaces bâties : 5,32€/m ² (+0.95%) Surfaces non bâties : 0,13€/m ² administration : 35,50€/élève
Établissements classés en ZEP	Majoration de 24% des dotations pédagogie enseignement général, entretien surfaces bâties et administration	Majoration de 24% des dotations pédagogie enseignement général, entretien surfaces bâties et administration	Majoration de 24% des dotations pédagogie enseignement général, entretien surfaces bâties et administration	Majoration de 24% des dotations pédagogie enseignement général, entretien surfaces bâties et administration
Établissement dont l'effectif est inférieur à 400	Application d'un minimum de 400 élèves sur pédagogie enseignement général et administration	Application d'un minimum de 400 élèves sur pédagogie enseignement général et administration	Application d'un minimum de 400 élèves sur pédagogie enseignement général et administration	Application d'un minimum de 400 élèves sur pédagogie enseignement général et administration
CDI	Forfait de 1000€ par collège, affectation prioritaire à l'acquisition de ressources numériques	Forfait de 1000€ par collège, affectation prioritaire à l'acquisition de ressources numériques	Forfait de 1000€ par collège, affectation prioritaire à l'acquisition de ressources numériques	Forfait de 1000€ par collège, affectation prioritaire à l'acquisition de ressources numériques
Dotations « outillage individuel ou collectif »	Forfait de 19,06€ par élève des SEGPA (4 ^e et 3 ^e)	Forfait de 19,06€ par élève des SEGPA (4 ^e et 3 ^e)	Forfait de 19,06€ par élève des SEGPA (4 ^e et 3 ^e)	Forfait de 19,06€ par élève des SEGPA (4 ^e et 3 ^e)
Classes à option DP 6h	Forfait de 19,06€ par élève	Forfait de 19,06€ par élève	Forfait de 19,06€ par élève	Forfait de 19,06€ par élève
Classes à option DP3h	Forfait de 50€ par classe			
Dotations « fonctionnement ULIS »	subvention plafonnée à 1900€ par collège accueillant une ULIS, sous condition d'un projet d'utilisation	subvention plafonnée à 1900€ par collège accueillant une ULIS, sous condition d'un projet d'utilisation	subvention plafonnée à 1900€ par collège accueillant une ULIS, sous condition d'un projet d'utilisation	subvention plafonnée à 1900€ par collège accueillant une ULIS, sous condition d'un projet d'utilisation
Classes allophones (UP2A)	Forfait de 610€ par classe			